

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

---

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 9  
L'an deux mil vingt-et-un, le 27 mai à vingt heures 30, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. PAGET Olivier - M. CECH Franck – M. LEGAY Olivier – M. GIRINAL Jean Marc - M. André AURIERE - Mme GAUTHEROT Annick – Mme GUENOT Lucienne - Mme SOCIÉ Mathilde - Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Absents excusés : M. MAGNIN Didier – M. TATIBOUËT Bruno

Date de convocation : 21 mai 2021

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier PAGET, Premier Adjoint, en l'absence du Maire, hospitalisé.

Monsieur André AURIERE a été élu secrétaire.

**1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2021 :**

Après lecture par le Premier Adjoint du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 6 avril 2021 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

**2/ : CCPR : mise à disposition de l'agent technique**

Le Premier Adjoint, Olivier PAGET, indique aux élus que la Communauté de Communes du Pays Riolais (CCPR) sollicite la possibilité de bénéficier de l'intervention du personnel technique des communes adhérentes afin de réduire les charges de personnel des services eau et assainissement pour l'entretien de ces postes.

Le Premier Adjoint indique que le Maire, actuellement hospitalisé, n'y était pas opposé et il fait lecture de la convention proposée par la CCPR. Il précise que la commune dispose des services d'un agent technique du syndicat de voirie de Pennesières et suggère que la convention prenne en compte cette donnée dans le but de réaliser une convention tripartite entre la commune, le syndicat de Pennesières et la CCPR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la mise à disposition de l'agent technique pour l'entretien de la station d'assainissement uniquement, à raison de 2 fois une heure maximum, soit 2 heures hebdomadaires, pendant une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention,
- sollicite l'approbation du Président du syndicat de voirie de Pennesières quant à cette mise à disposition,
- demande que les termes de la convention soient rectifiés pour préciser qu'il s'agit d'un agent technique et non d'un agent communal,
- demande que cette convention soit tripartite entre la commune, le syndicat de voirie de Pennesières et la CCPR,
- autorise le Premier Adjoint à signer la convention ainsi rectifiée sous réserve de l'approbation du Président du syndicat de voirie de Pennesières.

### **3/ Point sur les travaux Grande Rue :**

Le Premier adjoint indique qu'il reste encore des finitions en cours (couvertines, crépis, bornes, ponçages, desherbage des noues, etc). L'entreprise est informée et une date d'intervention doit être fixée.

### **4 / Elections départementales et régionales : préparation du scrutin**

Le Premier Adjoint informe le conseil que la liste des assesseurs est effective. L'organisation des élections se fera en 2 bureaux :

- un dans la mairie,
- un dans l'ancienne salle de classe.

L'organisation matérielle et le déroulement des élections se feront conformément à la circulaire ministérielle. Il est demandé aux conseillers d'être présents lors du dépouillement à 18 heures les 20 et 27 juin et de venir en mairie les 19 et 26 juin pour organiser matériellement les élections.

### **5/ PACT II CPPR : présentation du dossier et remarques :**

Le Premier Adjoint présente les grands principes du PACT II et les projets évoqués par les différentes communes lors des réunions de secteurs.

### **6/ Questions diverses :**

#### **a. Festival de caves :**

Le Premier Adjoint, Olivier PAGET, rappelle aux élus que la commune participe depuis quelques années au programme du festival de caves et fait lecture de la convention proposée par l'association européenne du festival de caves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet du festival de caves qui aura lieu le 23 juin 2021 au lavoir de Buthiers sur la commune de Buthiers et autorise le Premier Adjoint à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires.

#### **b. Épicerie culturelle :**

Le Premier Adjoint, Olivier PAGET, rappelle aux élus que la commune participe au programme de festivités de l'épicerie culturelle proposé par l'Office du tourisme du pays des 7 rivières et fait lecture de la programmation 2021 indiquant que le site de Buthiers est proposé pour les dates des 18 et 25 septembre prochains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de festivités de l'épicerie culturelle, désigne Madame Lucienne GUENOT pour représenter la commune lors de ces festivités et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires.

#### **c. Décision modificative n°1/2021 :**

Le Premier Adjoint, Olivier PAGET, présente au conseil municipal les factures relatives aux travaux réalisés par le SIED 70 dans le cadre des travaux d'aménagement esthétique et d'optimisation de l'éclairage public Rue des Vignes, Rue du Vernois et Grande Rue.

Il indique qu'il convient d'adapter les imputations comptables de ces factures au budget primitif 2021 et présente le projet de modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Premier Adjoint et décide la modification budgétaire suivante :

- article DI 2041582/204 : + 50 300 €,
  - article DI 21534/21 : + 90 700 €,
  - article DI 2313/23 : - 9 700 €,
  - article RI 13258/13 : + 41 300 €,
  - article RI 1641 : + 90 000 € (solde de la ligne de trésorerie approuvée par la délibération n°2 du 17 décembre 2020),
- et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Premier Adjoint clôt la séance.

Le Premier Adjoint, Olivier PAGET



